parc-velo_2014-12-10.ai 1 16/12/2014 10:12

Agences Tisséo

Aéroport Toulouse Blagnac
Hall Arrivées – Accès principal - Hall B
Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h45
Le samedi de 9h à 15h30
et le dimanche de 15h30 à 22h

Arènes
Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h45
Ⓜ A Station Arènes
Ⓣ T1

Balma - Gramont
Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h45
Le samedi de 10h30 à 19h
Ⓜ A Station Balma - Gramont

Basso Cambo
Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h45
Le samedi de 10h15 à 12h40 et de 13h à 16h45
Ⓜ A Station Basso Cambo

Jean Jaurès
Du lundi au samedi de 6h30 à 19h45
Ⓜ A B Station Jean Jaurès

Marengo - SNCF
Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h45.
Le samedi de 12h30 à 19h
Le dimanche et les jours fériés (sauf 1er mai) de 15h45 à 22h15
Ⓜ A Station Marengo - SNCF

Contact Tisséo

Maison de la Mobilité de Labège
Rue Pierre et Marie Curie (à côté de la gare SNCF)
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Appelez-nous

Allô Tisséo 05 61 41 70 70
De 6h à 20h du lundi au vendredi • De 8h30 à 18h30 le samedi.

Consultez notre site

www.tisseo.fr

Astuces

1. Gagnez du temps !

Remplissez et signez le formulaire d'abonnement avant de vous rendre dans une Agence Tisséo pour charger votre Carte Pastel. Et si vous avez l'habitude de passer par les stations de **Basso Cambo, des Arènes ou de Balma Gramont**, vous pouvez directement déposer votre vélo dans le parc situé à proximité.

2. Tous à vélo avec la Maison de la Mobilité de Labège !

De nombreux services vous sont proposés tout au long de l'année : location de vélos, parc à vélos*, ateliers « Visite technique Vélo », service vélos en entreprise, …
*Conditions particulières.
Renseignez-vous au 05 61 75 80 80 .

3. Bénéficiez des avantages offerts !

Avec votre Carte Pastel émise par Tisséo, vous pouvez profiter d'offres privilégiées auprès de VélôToulouse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de VélôToulouse (www.velo.toulouse.fr).

4. Pensez-y !

Pour le confort de l'ensemble des usagers, **les vélos pliants sont admis** dans le métro, le tram et les bus Tisséo, **à la condition d'être pliés et de ne pas gêner les autres usagers**.
Dans le tram, les vélos sont autorisés le week-end, et en semaine uniquement avant 7h, entre 9h et 16h, et après 19h. Amis cyclistes, merci de votre compréhension.

Date d'application : 12.2014 - Ne pas jeter sur la voie publique

Parc à vélos
Formulaire d'abonnement

Balma-Gramont
Argoulets
Arènes
Basso Cambo
Ramonville

Parc à vélos Tisséo

tisseo.fr
Allô Tisséo : 05 61 41 70 70

tisseo.fr
Allô Tisséo : 05 61 41 70 70

parc-velo_2014-12-10.ai 2 16/12/2014 10:12

Abonnement gratuit au service «parc à vélos Tisséo», pour une durée d'un an

Pour bénéficier de ce service, merci de bien vouloir vous présenter dans une Agence Tisséo avec ce formulaire rempli et signé.

Les parcs à vélo Tisséo concernés sont situés à proximité des stations de métro de Balma Gramont, des Argoulets, des Arènes, de Basso Cambo (ligne A) et de Ramonville (ligne B).

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire en lettres MAJUSCULES et de préférence en noir.

J'ai déjà une carte Pastel :

☐ **Oui,**

Indiquez votre n° de Carte : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ **Non,**

Complétez cette demande et joignez une photo d'identité couleur récente (35x45mm, visage dégagé, sans lunettes) et une pièce d'identité. Merci de prévoir 8€ pour les frais de fabrication de la carte (espèces, chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Tisséo, carte bancaire).

☐ Mme ☐ M.

Nom* |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom* |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Courriel* .....@.....

Adresse*

N° |_|_|_|_| Type de voie |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(rue, avenue, place,...)

Nom de la voie |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Complément adresse |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
(Apt, résidence, chez...)

Code Postal |_|_|_|_|_|

Commune |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

** Champs obligatoires*

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint et en accepter les conditions.

Signature

Les informations recueillies par Tisséo font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des titres de transport, des relations commerciales et de la fraude. Les destinataires des données sont les services gestionnaires de Tisséo.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Tisséo soit par courrier envoyé au Service Commercial, soit sur place dans les Agences Tisséo, aux adresses mentionnées sur le présent document. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Mode d'emploi

Le présent règlement fixe les conditions d'utilisation des « Parcs à vélos avec contrôle d'accès ». Le fait d'utiliser le parc à vélos emporte l'acceptation expresse des conditions du présent règlement par l'usager.

Régulièrement informé des conditions exposées ci-dessous, l'usager en accepte les termes et renonce de fait à tout recours contre l'Exploitant.

1. Accès à l'espace de stationnement

Le parc à vélos est ouvert au public selon les horaires affichés dans les stations de métro Tisséo et à l'entrée des parcs relais. L'usager est tenu de respecter ces horaires et ne pourra bénéficier d'aucune assistance pour accéder à son vélo en dehors des heures d'ouverture du métro.

Le parc à vélos est réservé exclusivement aux usagers des transports en commun Tisséo, titulaires d'une carte de transport sans contact (Pastel, Tisséo…) contenant :

- un titre de transport Tisséo valide,
- un contrat donnant l'accès aux parcs à vélos.

L'accès à ce service est gratuit. Il est valable pendant un an, à compter de la date de son chargement sur la carte de transport sans contact.

Le contrat d'accès est disponible uniquement dans les Agences Tisséo.

2. Stationnement

Ce service consiste en une consigne collective à contrôle d'accès.

Le parc à vélos est réservé à l'usage exclusif des cycles non motorisés. Il est donc interdit d'y stationner des motos, scooters, mobylettes ou autres engins motorisés thermiques.

Les usagers sont tenus de circuler à pied dans l'enceinte du parc à vélos.

L'usager veillera à arrimer son vélo aux arceaux prévus à cet effet à l'aide d'un antivol de son choix, et non fourni par l'Exploitant.

L'attention est attirée sur le fait que le service offert est en relation avec un déplacement en transport en commun : il ne s'agit en aucun cas d'un service de garage à durée prolongée. A ce titre, l'exploitant sera fondé à procéder à l'enlèvement d'un vélo dont il constaterait une présence continue excédant une semaine.

Tout agent dûment assermenté par l'Exploitant est habilité à verbaliser le propriétaire d'un véhicule en stationnement irrégulier.

3. Contrôle d'accès

Pour ouvrir l'accès à l'espace de stationnement, l'usager doit présenter sa carte sans contact, préalablement chargée du contrat d'accès au parc à vélos Tisséo, devant le lecteur situé à côté de la porte.

La sortie se fait :

- Soit par action sur le bouton de sortie, pour les parcs à vélos d'Argoulets, de Balma Gramont et de Ramonville,
- Soit par appui sur la poignée anti-panique, pour les parcs à vélos de Basso Cambo et Arènes.

En cas de défaut technique sur le système de contrôle d'accès,

- Pour les parcs à vélos d'Argoulets, de Balma Gramont et de Ramonville, la porte d'accès est laissée déverrouillée, dans l'attente de l'intervention du service de maintenance et de la remise en état du système.
- En revanche, pour les parcs à vélos des Arènes et de Basso Cambo, la porte d'accès est maintenue fermée. L'usager doit alors utiliser la borne d'appel d'urgence pour signaler le défaut technique et récupérer son vélo.

4. Appel d'urgence

En cas d'urgence, l'usager peut utiliser les Bornes d'Appel d'Urgence situées :

- Soit à l'intérieur des parcs à vélos d'Argoulets et de Balma Gramont.
- Soit, dans les stations de métro Tisséo correspondantes, pour ceux des Arènes, de Basso Cambo et de Ramonville.

L'attention de l'usager est attirée sur le fait que son appel n'est toutefois pas prioritaire en cas d'urgence concomitante en station ou sur le réseau métro.

5. Responsabilités

Pour rejoindre les parcs à vélos, l'usager est tenu de respecter les règles de circulation indiquées dans le règlement d'utilisation du métro, tram et bus Tisséo, ainsi que des parcs relais, à savoir :

- La circulation à pied dans les gares d'échange,
- Le respect du code de la route, dans les parcs relais.

La mise à disposition des emplacements de consigne collective à contrôle d'accès n'implique ni dépôt, ni garde des vélos à la charge de l'Exploitant.

Toutes mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité des biens dans le parc à vélos ne sauraient être assimilées à une obligation de surveillance par l'Exploitant.

L'usager est informé que les images vidéo enregistrées par le système mis en place dans les parcs à vélos de Balma Gramont et d'Argoulets sont conservées et mises à disposition selon les règles légales en vigueur.

L'Exploitant ne répond pas des pertes et des dommages, quelle qu'en soit la cause, survenus du fait ou à l'occasion de l'utilisation du parc à vélos.